



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 15 décembre 2022

DATE DE CONVOCATION
09 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

slow

ID : 021-200000925-20221215-22_12_15_03-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **quinze décembre** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA ([pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA](#)), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT ([pouvoir de M. Dominique JANIN](#)), M. Vincent CROUZIER ([pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON](#)), M. Vincent DAN COURT ([pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI](#)), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY ([pouvoir de M. Dominique CHOPPIN](#)), M. Martial MATHIRON ([pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON](#)), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU ([à partir de 18h35](#)), M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : Mme. Zineb HEMAIRIA ([pouvoir à M. Patrice ESPINOSA](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI ([pouvoir à M. Vincent DAN COURT](#)), M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON ([pouvoir à M. Vincent CROUZIER](#)), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON ([pouvoir à M. Martial MATHIRON](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([suppléé par Mme Laurence SCHERRER](#)), Mme Marie-Paule FONTAINE ([supplée par Mme Evelyne MONNOT](#)), M. Dominique JANIN ([pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT](#)), Mme Evelyne MONNOT ([suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)), M. Jérôme THEVENEAU ([jusqu'à 18h35](#)).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1^{er} Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

15/12/2022/03

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	27
VOTANTS :	33

Objet : Convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire/ Projet Cœur de Ville GENLIS

Vu, la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2021 validant la convention d'adhésion au programme Petites Villes de demain et autorisant le Président à la signer,

Vu, la convention d'adhésion au programme Petites Villes de demain du 24 juin 2021,

Dans le cadre du projet de revitalisation du cœur de ville de Genlis, la commune et l'intercommunalité, ont été retenues par l'État en décembre 2020 pour intégrer le dispositif national « Petites Villes de Demain ».

Ce programme permet aux collectivités de bénéficier d'ingénierie et de subventionnement jusqu'en 2026 pour la mise en œuvre de projets de redynamisation des territoires.

La démarche a ensuite été initiée par la signature d'une convention d'adhésion en juin 2021 entre la Ville de Genlis, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, l'État et le Conseil Départemental. Cette première étape marquait notamment l'engagement des parties à définir la stratégie de revitalisation pour le cœur de ville de Genlis dans un délai de 18 mois.

Une étude de planification urbaine a été confiée à un groupement intégrant des compétences en matière d'urbanisme, d'habitat et de commerce. L'objectif était de définir pour la fin de l'année 2022

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

une programmation urbaine en matière d'aménagement, de logement, d'activités, d'équipements publics, de services, en cohérence avec le contexte local et les besoins en vue du déclenchement de la phase opérationnelle des actions dès 2023.

L'année 2022 a été rythmée autour de deux actions de concertation organisée par la commune, un forum des solutions, un séminaire et quatre comités de projets en présences des différents partenaires du programme et notamment de la CCPD.

La convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire et ses annexes (jointes à la présente) sera donc la feuille de route du programme qui permet à la commune :

- ✓ De décliner les orientations d'aménagement prises pour les 10 prochaines années concernant sa revitalisation. C'est une dizaine de projets qui ont été retenus, pour certains encore au stade de maturation, selon plusieurs critères de faisabilité notamment financiers. Cette stratégie se veut évolutive et saura s'adapter dans le temps,
- ✓ De construire un programme autour de la création d'un cœur de ville animé et convivial, adapté pour le commerce, les services, le logement et avec un espace public apaisé,
- ✓ D'inscrire également cette démarche dans la redynamisation d'équipements municipaux, pour certains sous-exploités comme le Forum, Prieur/Vanel ou le château à plus long terme et pour d'autres porteurs de grands potentiels comme l'Espace Culturel,
- ✓ De développer une stratégie autour d'un centre-ville à l'image renouvelée, accueillant et accessible par la création de boucle piétonne et du réseau cyclable, par la création d'un poumon vert urbain au jardin du château et en retravaillant les entrées de ville et sa traversée via la RD 905.

Considérant que cette stratégie a été approuvée en comité de projet, piloté par la commune de Genlis, le 30 novembre dernier en présence des différents partenaires,

Vu la délibération n° 2022-65 du Conseil Municipal de la commune de Genlis réunie le 14 décembre 2022,

Considérant que le conseil départemental sera également amené à se prononcer début 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **par** :

- 31 voix POUR,
- 2 ABSTENTIONS (Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Vincent DANCOURT),

- **APPROUVE** la convention-cadre Petites Villes de demain valant Opération de Revitalisation du Territoire et ses annexes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer ainsi que tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 021-200000925-20221215-22_12_15_03-DE



Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 16 décembre 2022

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr